

SOUPÇONNE DE BLANCHIMENT D'ARGENT

Moumen Khalifa arrêté puis relâché

Hier matin, le chef du gouvernement Abdelaziz Belkhadem annonçait l'arrestation à Londres de Rafik Abdelmoumen Khalifa. Au milieu de l'après-midi, l'Agence française de presse (l'AFP) confirme l'information auprès de Scotland Yard mais précise également que le «golden boy» algérien déchu a été remis en liberté provisoire.

Autre précision, Moumen doit se présenter le 20 mars dans un poste de police de Londres. Des sources proches du dossier affirment que Moumen Khalifa a été arrêté par dix policiers le 27 février

et a été entendu dans les locaux du service blanchiment d'argent de 14h à 19h30 et aurait répondu dans «le détail» à toutes les interrogations des services de sécurité britanniques. Selon les mêmes sources, ces derniers auraient agi suite au procès qui se déroule à Blida où il a été dit que des sacs d'argent avaient quitté illégalement l'Algérie vers une destination inconnue.

Des propos, tenus de surcroît dans une enceinte de justice, ne pouvaient laisser indifférents les services britanniques chargés de la lutte contre le blanchiment d'argent

et qui avaient fait preuve jusqu'ici d'une certaine retenue par rapport à tout ce qui se disait ou s'écrivait sur l'expatriation du groupe Khalifa.

Cela dit, il est difficile de croire que les Britanniques aient soudainement pris conscience de la nécessité de gérer autrement le dossier Khalifa et de croire allègrement en son possible extradition et surtout dans des délais raisonnables. Il est à rappeler que Scotland Yard n'a pas jugé utile

de prononcer une garde à vue à l'encontre de Khalifa et encore moins de le présenter à la justice. Il ne sera entendu à nouveau par la police que le 20 mars prochain, ce qui dénote que les soupçons qui pèsent sur lui ne sont pas suffisamment étayés par des preuves tangibles. Notons également que dans sa déclaration à l'AFP, Scotland Yard s'est refusé de révéler l'identité de la personne arrêtée se contentant juste de confirmer qu'il s'agit

d'un homme de 40 ans. A ce sujet, les habitués des arcanes de la justice britannique sont unanimes à dire que si Scotland Yard a gardé l'anonymat sur l'identité de la personne arrêtée, c'est que Moumen a le statut de réfugié et qu'à cet égard, il bénéficie de certains privilèges. Ce ne fut pas le cas lorsqu'il avait été entendu, il y a quelques mois, par la police française. Rappelons que l'interrogatoire avait duré deux jours pleins et cela avait fait les

choux gras de la presse parisienne. L'empressement de Belkhadem à rendre publique l'arrestation de Moumen Khalifa tout en faisant l'impression sur sa mise en liberté provisoire dénote d'un certain triomphalisme chez les autorités algériennes qui n'ont cessé de réclamer aux Britanniques l'extradition de Khalifa Moumen et qui doivent penser maintenant qu'avec cette nouvelle donne, cela ne saurait tarder à se concrétiser.

H. M.

ALORS QUE LE MINISTRE DE L'INTERIEUR FAIT PREUVE DE PRUDENCE

Belkhadem confirme l'arrestation de Abdelmoumen Khalifa

Le chef du gouvernement a confirmé, hier, l'information relative à l'arrestation de Abdelmoumen Khalifa. «Khalifa a été arrêté par les autorités britanniques», a déclaré Abdelaziz Belkhadem en marge de la cérémonie d'ouverture de la session parlementaire de printemps. Il a également indiqué que l'extradition de l'homme d'affaires déchu «relève de la souveraineté de l'Etat britannique».

De son côté, le ministre de l'Intérieur s'est refusé à apporter une quelconque confirmation de cette arrestation. «Voyez avec le ministre de la Justice, ce dossier est de son ressort», a expliqué aux journalistes Noureddine-Yazid

Zerhouni. «Il ne peut y avoir une coopération sérieuse entre l'Algérie et la Grande-Bretagne dans d'autres domaines, si on ne peut pas résoudre un cas qui relève du droit commun, comme l'affaire de l'extradition de Khalifa. Les Britanniques savent qu'ils doivent procéder à l'arrestation et l'extradition de Khalifa», lâchera-t-il face à l'insistance des représentants des médias. Le ministre de l'Intérieur laisse clairement entendre que les Anglais ont tout intérêt à collaborer dans l'affaire Khalifa, mais il ne confirme pas pour autant l'arrestation de Abdelmoumen. Interrogé hier par l'AFP, son homologue britannique a lui aussi fait preuve de prudence.

Il a même évité de confirmer si une demande d'extradition «a été déposée ou est en cours d'examen pour un individu en particulier». «Le Royaume-Uni

n'est pas un refuge pour criminels et nous nous tenons prêts à aider toute demande d'extradition dans le cadre prévu par la loi», a-t-il ajouté.

T. H.

SELON AL JAZIRA : «Aucune charge contre Moumen Khalifa»

Abdelmoumen Khalifa a été relâché sous caution «sans qu'aucune charge ait été retenue contre lui», a affirmé dans l'après-midi d'hier, la chaîne qatarie Al Jazira.

L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE ET L'ARRESTATION DE ABDELMOUMEN KHALIFA «Aucun commentaire»

«Ni nous confirmons, ni nous infirmons. L'ambassade ne fait aucun commentaire.» C'est la réponse qui nous a été faite par la chargée de la communication à l'ambassade de Grande-Bretagne que nous avons jointe pour plus de détails sur l'arrestation de Abdelmoumen Khalifa. Information donnée hier par les journaux *Liberté* et *El Moudjahid* et confirmée le même jour par le chef du gouvernement.

S. A.

PLAIDOIRIE DE M^e MOKRANE AIT LARBI «Des groupes d'intérêts ont utilisé Khalifa pour rester au pouvoir»

Le diagnostic de Me Mokrane Ait Larbi est sans appel : l'affaire Khalifa est le fruit d'un conflit d'intérêts au sommet de l'Etat.

«Des groupes d'intérêts ont utilisé Moumen Khalifa sur la base d'un deal qui stipulait qu'ils lui assureraient une couverture politique avec comme condition de ne jamais s'ingérer dans le champ politique, chose que Khalifa n'a pas respecté. Il a dépassé les lignes rouges en voulant soutenir un candidat contre un autre. C'est ce qui a conduit à l'éclatement de l'affaire», a révélé l'avocat qui a été applaudi au terme de sa longue plaidoirie.

Me Mokrane Ait Larbi soupçonne ces groupes d'intérêts d'avoir voulu mener l'Algérie vers un «autre 5 Octobre» en organisant la faillite des entreprises publiques. «Comment expliquer que des ministres aient donné des instructions pour que les délégations algériennes voyagent exclusivement sur les lignes de Khalifa Airways ?

Comment expliquer qu'ils aient visé l'argent des OPGI ?» s'est-il interrogé avant de répondre que leurs desseins étaient clairs : pousser les Algériens dans la rue.

L'avocat a soulevé beaucoup d'autres questions, se demandant qui a aidé Khalifa à s'accaparer tout cet argent. Qui l'a aidé à prendre la fuite et

qui est aujourd'hui contre son extradition ?

«Des ministres se sont vendus à très bas prix»

Des interrogations qui trouvent une seule réponse : des hauts cadres.

Des ministres qui «se sont vendus à très bas prix et qui suppliaient la secrétaire de Moumen pour avoir une entrevue avec ce dernier, qui pour un emploi, qui pour une carte de gratuité de transport». L'amer constat de l'avocat ne s'arrête pas là.

Il a évoqué longuement l'indépendance de la justice s'étonnant que Belaïz ait déclaré que le procès Khalifa allait s'ouvrir dès le début 2007. «Cela prouve que le ministre de la Justice connaissait d'avance les conclusions de la Cour suprême.»

Et de dire à ce dernier que «la justice qui va statuer sur le cas Moumen se trouve à Londres et non à Ben Aknoun».

L'avocat, qui estime que la justice est loin d'avoir acquis son indépendance, a rappelé les propos contradictoires du chef de l'Etat qui avait déclaré que la justice était indépendante avant de dire : «Je viens de donner des instructions.»

Ce qui fera dire à l'avocat que «nous sommes encore loin de ce qui se fait sur l'autre rive» et de conclure à ce sujet qu'«on ne peut pas réformer

un secteur lorsque c'est tout le système qui est pourri». Me Mokrane Ait Larbi ne trouve aucun motif de satisfaction dans les déclarations du PG qui a promis d'autres procès. «Oui il y en aura un pour chaque élection mais les accusés seront toujours triés au niveau du sous-sol sans toucher au sommet.»

«La responsabilité des gouvernements successifs est engagée»

Pour l'avocat, il n'existe aucun doute sur la responsabilité avérée des différents gouvernements. «Le dossier prouve que les différents rapports sont arrivés au plus haut niveau, jusqu'au cabinet d'un chef du gouvernement.» Et de s'étonner du traitement sélectif fait aux différentes personnes impliquées.

«C'est étonnant de constater que lorsqu'un ministre bénéficie d'un avantage, on parle de cadeau et que lorsque ça arrive à quelqu'un de l'Algérie d'en bas, on parle de corruption.» Me Mokrane Ait Larbi, qui défend Hocine Soualmi, l'ex-directeur de l'agence des Abattoirs, pièces à l'appui, a tenté de convaincre le tribunal que le dossier était vide et que les accusations n'étaient pas fondées.

Le procureur général avait requis 20 ans contre son mandant accusé entre autres d'association de malfaiteurs, d'es-

croquerie, de falsification. «Le procureur général n'a apporté aucune preuve. Il s'est contenté de se référer au séisme, aux inondations et aux criquets. Il parle des milliards pour impressionner les jurés mais existe-t-il une preuve que l'une des personnes assises au box ait bénéficié d'un dinar ?»

«Des ministres ont pris le thé au siège d'une association de malfaiteurs VIP»

Au procureur général, il dira qu'il sera très difficile de convaincre la justice britannique que Khalifa était à la tête d'une association de malfaiteurs agréée par l'Etat. «Depuis quand un membre d'une association de malfaiteurs est assuré, dispose d'un contrat de travail et reçoit à l'heure du thé des ministres de la République ?»

L'avocat déplore que le juge d'instruction n'ait pas fait cas du rapport de l'expert qui avait innocenté son client au sujet des EES, ce qui fera dire à l'avocat :

«C'est tout de même bizarre que le PG ait évoqué l'agence de Koléa. Pourquoi cette agence et pas celle de Azazga ? D'ailleurs, l'expertise est arrivée à la même conclusion à l'agence des Abattoirs qu'à celle de Koléa mais force est de constater que son responsable n'est pas là.»

N. I.

DEBUT DES PLAIDOIRIES EN CRIMINELLE La mafia politico-financière et l'omerta pointées du doigt

La mafia politico-financière avec ce qu'elle impose comme loi a été pointée du doigt hier par la défense. Me Chaâbane a mis en cause l'omerta qui exige le silence de tous. Il déplore que des prévenus préfèrent la prison à la dénonciation de «personnes puissantes» et s'étonne que cette loi se soit même imposée à un ministre qui préfère se traiter de tous les noms plutôt que de donner les explications qui s'imposent au sujet du silence des pouvoirs publics face à l'ascension de Abdelmoumen Khalifa. «Même ce dernier a lancé un message clair à travers Al Jazira. Il a rassuré ses soutiens qu'il se pliait lui aussi à l'omerta.» Et d'ajouter que si l'Etat algérien voulait réellement l'extradition de Khalifa, il faudrait une qualification légale conforme aux faits.

Naval Imès - Alger (Le Soir) - L'avocat qui a ouvert hier le bal des plaidoiries en criminelle a fait le pari de «tout dire» et de ne s'imposer «aucune ligne rouge». En rappelant que c'est feu Boudiaf qui avait évoqué pour la première fois la mafia politico-financière, Me Chaâbane a également parlé des 12 ou 13 barons qui contrôlent actuellement l'économie et qui ne sont pas dans le box des accusés. Pour lui, c'est le principe même de l'équité pourtant reconnu par la Constitution qui a été violé. Il en veut pour preuve le fait que des personnes impliquées dans cette affaire n'ont jamais été inquiétées. «Ça serait une victoire de l'équité sur l'injustice que de rendre justice à tous ceux qui sont accusés d'avoir pris si peu alors que ceux qui ont beaucoup pris sont en liberté.» Et Maître Chaâbane de lancer une phrase qui a fait beaucoup rire : «Ramenaz Adel Imam, Mami, Depardieu. Ils ont bien été payés à partir de Khalifa Bank !» «Et l'agence de Koléa ?» Plus sérieusement, l'avocat explique que Abdelmoumen Khalifa «avait ses entrées et s'affichait avec les plus hauts cadres de l'Etat. Ce sont ces derniers qui disent ils ont encouragé l'investissement mais en droit, l'encouragement peut être assimilé à de la complicité». Au nom du principe d'égalité, l'avocat a également évoqué l'agence de Koléa. «Aux dires de l'expert Foufa, il n'y aurait pas de EES irréguliers à Blida et Koléa. Pourquoi alors mon client est au box alors que le chef d'agence de Koléa n'a pas été inquiété ?» Des interrogations, beaucoup d'interrogations soulevées par la robe noire qui ne comprend pas que «l'exécutif se lave les mains de cette affaire, que le Parlement ne se sente pas concerné. Alors c'est l'affaire de qui ? Celle de deux femmes ? Eh Bien nous en faisons notre affaire.» Une affaire qui met en cause ses deux clients, Kechad Belaid, le directeur de l'agence de Blida, et Nekkache Hammou, le comptable travaillant au sein de la même agence, contre lesquels le procureur général a requis 20 ans de prison.

«L'encouragement est assimilable à de la complicité»

Maître Chaâbane, qui s'est fait un devoir de démontrer que les nombreux chefs d'accusation sont infondés, a d'abord tenu à revenir sur les circonstances de l'inculpation des deux prévenus. Il reproche à la Cour suprême de n'avoir pas respecté les délais impartis au dépôt du mémoire pour le pouvoi en cassation. «Si la Cour suprême ne respecte pas le droit de la défense, quel recours nous reste-t-il ?» Il suspecte la Cour suprême d'avoir fait dans la précipitation pour non seulement se débarrasser d'une affaire trop embarrassante, mais pour éviter que d'autres noms ne transparaissent. Ce n'est pas l'unique grief de l'avocat qui reproche également à l'arrêt de renvoi d'avoir fait un traitement «en gros» des prévenus. Une à une, l'avocat s'est attaqué aux différentes accusations, affirmant que ni la constitution d'association de malfaiteurs, ni le vol qualifié, ni encore moins l'escoquerie et la falsification de documents ne sont prouvés. «Ce n'est pas du droit que de dire que l'association de malfaiteurs s'est élargie avec l'arrivée de mon client. Je dirais également que le démarchage auprès des entreprises n'est pas illégal, le vol qualifié n'est pas fondé. Selon la loi sur le crédit, l'argent des déposants appartient à la banque sous réserve de le restituer conformément à un contrat civil.» Pour toutes ces raisons, l'avocat a demandé la relaxe des deux prévenus.

N. I.